



## DÉCLARATION DES FORCES VIVES DE GUINÉE (FVG)

Les Forces Vives de Guinée (FVG) **protestent fermement contre l'interdiction de sortie du territoire national arbitrairement infligée au Président du Model, Aliou Bah**, ce jeudi 26 décembre 2024, par les forces de sécurité guinéennes en poste à la frontière de Pamelap, alors qu'aucune notification préalable de cette interdiction ne lui avait été faite par une juridiction.

Cette interdiction de sortie du territoire national viole délibérément les dispositions de l'article 18 de la Charte de la Transition qui dispose que :

*« Tout citoyen a le droit de circuler librement à l'intérieur du territoire national, d'en sortir, d'y revenir et de s'y établir temporairement ou durablement. Il ne peut être porté atteinte à ces droits que dans les conditions définies par la loi ».*

**Les Forces Vives de Guinée condamnent énergiquement ces pratiques illégales qui violent la Charte de la Transition et portent atteinte aux droits et libertés des citoyens.**

Elles expriment leur totale solidarité et leur soutien indéfectible au Président du Model et exigent sa libération immédiate et sans condition.

Conakry, le 26 décembre 2024

**Les Forces Vives de Guinée (FVG)**